

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 22 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze le vingt deux, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

PRESENTS : PIEDNOIR Yves - COURALET Catherine - JAYMOT Sylvie - LALANNE Frédéric
 LEMBEGE Patrick - - PECCOL Louis - - TOUZEAU Sandra –
 VOINIER Pascal

EXCUSEE : THEULE Jean - LEBLANC Jean Simon

Date de la convocation : 14.02.11

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif
- Vote du compte de gestion
- Affectation du résultat du compte administratif 2010
- Entretien professionnel
- Vote des subventions 2011
- Tarif de la salle des fêtes
- Remplacement des rives du préau
- Délibération concernant la délégation du Maire
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 28 décembre 2010.

DELIBERATION N° 1

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale le compte administratif de l'exercice 2010.

Puis, il quitte la séance et sous la présidence de Monsieur Pascal VOINIER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Prévus :	397 052,00 €
Réalisé :	240 598,03 €
Reste à réaliser :	81 600,00 €

RECETTES

Prévus :	397 052,00 €
Réalisé :	98 764,29 €
Reste à réaliser :	87 024,00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Prévus :	510 633,00 €
Réalisé :	214 050,64 €
Reste à réaliser :	0,00 €

RECETTES

Prévus :	510 633,00 €
Réalisé :	560 843,80 €
Reste à réaliser :	0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 141 833,74 €
Fonctionnement :	346 793,16 €
Résultat global :	204 959,42 €

RESULTAT CUMULE

Excédent de fonctionnement	433 817,16 €
Déficit d'investissement	223 433,74 €

Soit une trésorerie disponible à la fin de l'exercice de : 210 383,42 €

Monsieur PIEDNOIR Yves reprend ensuite la présidence de l'Assemblée Municipale.

DELIBERATION N° 2**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010**

Ce document est dressé par Monsieur GOUSTANS, Receveur Municipal.

Les résultats de clôture des deux sections sont conformes et égaux à ceux du compte administratif.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 3**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 210 383,42 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement : 0 €
- à l'excédent reporté du budget primitif 2010 : 210 383,42 €

DELIBERATION N° 4**ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place des entretiens professionnels pour le personnel de la commune.

L'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale permet, à titre expérimental sur les années 2010, 2011, 2012, de fonder l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires sur un entretien professionnel qui se substitue à la notation. Il rappelle que la valeur professionnelle sert de base notamment pour le choix des fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement ou d'une promotion interne.

Sur cette période expérimentale, la mise en place est facultative et peut concerner tout ou partie du personnel. Il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le principe de la mise en place des entretiens professionnels et, le cas échéant, de définir les catégories de personnel concernés.

Le Maire propose d'instaurer les entretiens professionnels à partir de l'année 2011 pour l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place les entretiens professionnels pour l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité.

DELIBERATION N° 5**VOTE DES SUBVENTIONS 2011**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2011 aux différentes associations.

Au préalable, il présente le bilan financier de chaque association communale et rappelle les subventions allouées en 2010.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote.

Monsieur Louis PECCOL, Président de l'A.C.C.A de LABASTIDE-MONREJEAU ne prend pas part au vote de la subvention attribuée à l'A.C.C.A.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2011, les subventions suivantes :

- A.P.E Las Muralhetas : (en attente du bilan de l'exercice 2010)
- A.C.C.A de Labastide Monréjeau : 600 €
- Association « Costalat et Ribère » : 360 €
- Association « Forme et Bonne Humeur » : 900 €
- Association Tennis-Loisirs : 360 €
- Association « Main dans la Main » : 610 €
- Comité des Fêtes : 2610 €
- A.F.M : 100 €
- Association pour l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées : 100 €
- Association des Paralysés de France : 100 €
- Croix-Rouge Française : 100 €
- Secours Catholique : 260 €

- Comité cantonal des anciens combattants Artix / Arthez : 100 €
- Association «Le Laurier Rose » à Toulouse : 150 €
- Centre Communal d'Action Sociale : 4 445 €

DELIBERATION N° 6

TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle augmentation.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes selon les tableaux ci-dessous,

TARIF DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR : 1 Journée

Vendredi à 14h au samedi
12h
Samedi de 9h à 20h
Samedi à 14 h au dimanche
12 h
Dimanche de 9h à
20h

UTILISATEUR	Caution	Salle annexe tables et chaises	Salle principale tables et chaises	Les deux salles tables et chaises	Salle principale tables et chaises et cuisine	Les deux salles tables et chaises et cuisine
Associations communales	1 000 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier qui réside dans la commune	1 000 €	30 €	40 €	60 €	90 €	110 €
Jeune de 18 à 21 ans qui réside dans la commune	1 000 €	Gratuit	40 €	non	non	non
Particulier qui ne réside pas dans la commune	1 000 €	100 €	150 €	200 €	300 €	350 €
Nombre de personnes maximum		50	150	200	150	200

TARIF DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR : 2 jours

Vendredi à 14h jusqu'au dimanche 22h

UTILISATEUR	Caution	Salle annexe tables et chaises	Salle principale tables et chaises	Les deux salles tables et chaises	Salle principale tables et chaises et cuisine	Les deux salles tables et chaises et cuisine
Associations communales	1 000 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier qui réside dans la commune	1 000 €	40 €	55 €	85 €	130 €	160 €
Jeune de 18 à 21 ans qui réside dans la commune	1 000 €	Gratuit	55 €	non	non	non
Particulier qui ne réside pas dans la commune	1 000 €	150 €	200 €	350 €	450 €	550 €
Nombre de personnes maximum		50	150	200	150	200

DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 14 mars 2011.

DELIBERATION N° 7**REPLACEMENT DES RIVES DU PREAU**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement des rives du préau en bois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE de ne pas retenir la proposition de l'entreprise qui envisage un remplacement à l'identique des rives du préau.

CHARGE Monsieur le Maire de rechercher une solution de remplacement des rives avec un matériel en PVC d'une longévité plus importante et d'un entretien plus aisé.

DELIBERATION N° 8**DELIBERATION CONCERNANT LA DELEGATION DU MAIRE**

Vu les crédits de 286 974 Euros, hors compte 16 et opérations d'ordre, prévus en section d'investissement de l'exercice précédent,

Vu le besoin de crédits nouveaux avant le vote du budget primitif 2011,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite de 25% des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre pour les montants suivants :

- Article 2183 : achat d'un téléphone pour la bibliothèque municipale 70€ TTC
- Article 231 : fabrication d'un support métallique pour les vitrines d'affichage 1100€ TTC
 - remplacement d'un volet roulant à l'école primaire 550€ TTC
 - aménagement de l'accès principal à la mairie façade sud 7500€ TTC

QUESTIONS DIVERSES

➤ Communication des principaux chiffres du compte administratif de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire résume le compte administratif 2010 de la Communauté de Communes.

➤ Site internet de Labastide Monréjeau

Suite à la demande de plusieurs administrés, le Conseil Municipal est chargé de réfléchir sur l'éventuelle inscription sur le site internet de la mairie, les assistantes maternelles, les artisans et commerçants et les professions libérales de la commune.

Monsieur LEMBEGE est désigné pour examiner les conséquences éventuelles de cet affichage sur le site de Labastide Monréjeau et en outre d'être assuré de pouvoir obtenir les informations nécessaires pour la mise à jour du site.

➤ Giratoire RD 817

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion est programmée pour le 1^{er} mars avec le Conseil Général à la Mairie de Labastide Monréjeau pour discuter du sujet.

➤ Travaux sur la voirie communale

- Les travaux sur la route des Trois Maires et du chemin du Cami Salié sont en phase d'achèvement.
- Les travaux de mise en souterrain des réseaux chemin de l'Eglise devraient débutés courant du premier semestre 2011.

➤ Proposition de formation des élus

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que des formations leur sont proposées par l'association des Maires des Pyrénées Atlantiques. Il les encourage à en suivre et leur laisse le calendrier à disposition.

➤ Tour de garde pour les élections cantonales

Le calendrier des « tour de garde » est établi pour les prochaines élections cantonales des 20 et 27 mars prochain.

Pour le 20 mars 2011

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mr PIEDNOIR Yves

Suppléant : Mr VOINIER Pascal

Assesseurs :

- Mme JAYMOT Sylvie
- Mr LEMBEGE Patrick
- Mr LEBLANC Jean Simon
- Mr PECCOL Louis

Secrétaire : Mme TOUZEAU Sandra

Les membres du bureau doivent être présents à l'ouverture (8 heures) et à la clôture (18 heures) du scrutin.

TOUR DE GARDE

8 h 00 à 10 h 30 : PIEDNOIR Yves – TOUZEAU Sandra – JAYMOT Sylvie

10 h 30 à 13 h 00 : VOINIER Pascal – LALANNE Frédéric - COURALET Catherine

13 h 00 à 15 h 30 : PIEDNOIR Yves - LEMBEGE Patrick – THEULE Jean

15 h 30 à 18 h 00 : VOINIER Pascal – PECCOL Louis LEBLANC Jean-Simon

Pour le 27 mars 2011

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Mr PIEDNOIR Yves

Suppléant : Mr VOINIER Pascal

Assesseurs :

- Mme JAYMOT Sylvie
- Mr LALANNE Frédéric
- Mr LEBLANC Jean Simon
- Mr PECCOL Louis

Secrétaire : Mme TOUZEAU Sandra (1^{er} et 2^{em} tour)

Les membres du bureau doivent être présents à l'ouverture (8 heures) et à la clôture (18 heures) du scrutin.

TOUR DE GARDE

8 h 00 à 10 h 30 : PIEDNOIR Yves – TOUZEAU Sandra – JAYMOT Sylvie

10 h 30 à 13 h 00 : VOINIER Pascal – COURALET Catherine

13 h 00 à 15 h 30 : PIEDNOIR Yves – LALANNE Frédéric – THEULE Jean

15 h 30 à 18 h 00 : VOINIER Pascal – PECCOL Louis – LEBLANC Jean-Simon

➤ **Caveau de Bernardin Jacques DE BALAGUE TARTOING (1812 – 1874)**

Monsieur le Maire rappelle la demande signée par 9 administrés, reçue en mairie concernant le caveau et expose aux membres du Conseil le courrier fait aux membres signataires.

Il attend des archives départementales une réponse concernant le bien fondé intégrant la sépulture dans le patrimoine communal.

Lors de sa rencontre le mardi 22 février dans la matinée avec une partie des personnes ayant manifestées leur inquiétude concernant le devenir de la sépulture de Bernardin Jacques BALAGUE TARTOING, monsieur le Maire a confirmé qu'aucune décision n'avait été prise par le conseil municipal, en attente d'informations complémentaires. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande au sujet de cette sépulture a été adressée au diocèse de Bayonne.

➤ **Projet de défrichage du bois de Bartot**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la note du 15 février 2011 émanant de Monsieur Louis PECCOL.

Après en avoir débattu, le Conseil propose qu'une lettre soit adressée à l'intéressé pour le dissuader de défricher la totalité de la parcelle et de conserver les arbres les plus robustes.

La présente séance comprend huit délibérations.

Commune de LABASTIDE-MONREJEAU

Séance du 22 février 2011

Numéros d'ordre des délibérations : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
PIEDNOIR	Yves	Maire	
VOINIER	Pascal	1er adjoint	
LALANNE	Frédéric	2ème adjoint	
JAYMOT	Sylvie	3ème adjoint	
BONAL	Sylvie	Conseillère	démissionnée
COURALET	Catherine	Conseillère	
LEBLANC	Jean Simon	Conseiller	Excusé
LEMBEGE	Patrick	Conseiller	
PECCOL	Louis	Conseiller	
THEULE	Jean	Conseiller	Excusé
TOUZEAU	Sandra	Conseillère	